

Le 10 juin 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 juin 2013 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

M. Réjean Rioux, conseiller,
M. Maurice Vaney, conseiller,
Mme Micheline Lepage, conseillère,
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,
Mme Marie LeBlanc, conseillère

M. Gilbert Larrivée, conseiller est absent.

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Cindy Lafrenière, greffière, M. Daniel Thériault, trésorier, et M. Marc Lemay, directeur général.

4 citoyens assistent à l'assemblée.

12 573

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

12 574

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2013

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2013, tel que déposé aux membres du conseil.

ADOPTÉE

12 575

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE MAI 2013

**Il est proposé par Marie LeBlanc,
Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de mai 2013 au montant total de 183 115,03 \$.

ADOPTÉE

12 576

**RATIFICATION DE L'ENGAGEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE
ÉTUDIANTE SAISON 2013**

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement;**

Que : Le Conseil autorise l'engagement des personnes étudiantes suivantes pour la saison 2013 :

NOM DE L'ÉTUDIANT(E)	SERVICE
Samuel Rioux-Denis	Loisirs
Jean-François Dubé	Loisirs
Alexandre Malenfant	Loisirs
Samuel Laforest	Loisirs
Éric Rousseau	Loisirs
Élise Rouleau-Turcotte	Loisirs
Samuel D'Auteuil	Loisirs
Pierre-Luc Michaud	Loisirs
Alexandre Dubé	Loisirs
Vanessa Dubé Desbiens	Terrains de jeux
Jimmy-Lee Gosselin	Terrains de jeux
Sara Théberge	Terrains de jeux
Audrey April	Terrains de jeux
Audrey Rioux	Terrains de jeux
Sabrina Côté	Terrains de jeux
Louka Dubé	Terrains de jeux
Cynthia Corbin-Desbiens	Terrains de jeux
Camille Belzile	Terrains de jeux
Maya St. Kitts	Terrains de jeux
Liz-Ann Gauthier-Desbiens	Secrétariat
Dany Dubé	Travaux publics
Pascal Malenfant	Travaux publics
Maxime Lamarre	Travaux publics

ADOPTÉE

12 577

**PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER – DOMAINE DES TROIS-
PISTOLES**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Réjean Rioux,
ET résolu unanimement,**

Que : la Ville de Trois-Pistoles confirme sa participation financière, équivalant à 10% des coûts du programme de supplément au loyer, pour le renouvellement de l'entente numéro 5187 entre AccèsLogis et le Domaine des Trois-Pistoles, pour un maximum de 11 unités.

ADOPTÉE

12 578

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE TROIS-
PISTOLES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil approuve les états financiers de l'OMH de Trois-Pistoles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Que : le Conseil autorise le versement d'un montant de 1 225,42 \$ concernant la quote-part de la Ville pour 2012.

ADOPTÉE

12 579

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RELEVÉ TECHNIQUE ET ÉTUDE DE CODE – CAVEAU-THÉÂTRE

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,
Appuyé par Marie LeBlanc,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil de Ville accepte l'offre de services de Charron Architecte pour un montant de 1 000 \$ plus taxes concernant le relevé technique et l'étude de code pour le Caveau-théâtre.

ADOPTÉE

12 580

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil de Ville désigne M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Cindy Lafrenière, greffière pour signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques.

ADOPTÉE

12 581

VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE PAR LA TABLE D'HARMONISATION DU LOISIR DES AÎNÉS DE TROIS-PISTOLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville est fiduciaire pour la Table d'harmonisation du loisir des aînés de Trois-Pistoles ;

CONSIDÉRANT QUE la Table d'harmonisation du loisir des aînés de Trois-Pistoles recommande, dans le cadre de son Programme de soutien financier du loisir des aînés, l'octroi d'une aide financière de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb pour son projet d'acquisition d'un multijeu;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Jacinthe Veilleux,
Et résolu unanimement,**

Que : la Ville accorde une aide financière de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb dans le cadre du Programme de soutien financier du loisir des aînés afin de soutenir le projet d'acquisition d'un multijeu.

ADOPTÉE

12 582

RÉGLEMENTATION DES BOISSONS ÉNERGISANTES

CONSIDÉRANT QUE le décès de Maxime Plourde, jeune homme âgé de 24 ans, survenu le 16 février 2013 à la suite d'un arrêt cardiaque, pourrait résulter d'une malformation cardiaque méconnue et associé à la consommation régulière et habituelle de boissons énergisantes;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt cardiaque dont il a été victime pourrait aussi être la conséquence d'une consommation régulière et habituelle de boissons énergisantes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas suffisamment d'études effectuées pour porter un jugement concret concernant les effets néfastes de ces boissons énergisantes sur la santé;

CONSIDÉRANT QUE la population est préoccupée par les risques pour la santé de la consommation de ces produits et que celle-ci est incompatible avec de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'inquiétude engendrée par la consommation régulière de ces produits chez les enfants et adolescents atteint un nombre grandissant de la population;

CONSIDÉRANT QUE la distribution de ces produits est de plus en plus répandue, et ce sans être régie par un cadre légal;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Réjean Rioux,**

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville de Trois-Pistoles demande au gouvernement du Québec:

- d'intervenir et de légiférer dans la vente des boissons énergisantes;
- de considérer ces produits au même titre que les boissons alcoolisées, le tabac et la loterie, c'est-à-dire, accessibilité et vente réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus;
- de sensibiliser les jeunes et les adolescents aux effets néfastes de ces produits, à la suite d'études concluantes effectuées.

ADOPTÉE

12 583

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – MRC DES BAQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques désire se doter d'une politique des aînés et d'un plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'en adoptant une politique municipale des aînés et un plan d'action, la MRC des Basques désire améliorer les conditions de vie et inclure les aînés dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance que la MRC des Basques accorde au développement d'une culture d'inclusion sociale, quel que soit l'âge, celle-ci élabore des politiques, des services et des structures qui touchent ses environnements bâtis et sociaux afin de soutenir les aînés selon le vieillissement actif proposé par l'Organisation mondiale de la santé.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal désigne Mme Micheline Lepage, conseillère au poste de responsable des questions aînés de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

12 584

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 796 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT N^o 591 DE ZONAGE DONT LE CHAPITRE 19 CONCERNANT LE STATIONNEMENT

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ce motif,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte le second projet du Règlement no 796 ayant pour objet de modifier diverses dispositions du Règlement no 591 de zonage dont le chapitre 19 concernant le stationnement.

ADOPTÉE

12 585

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 797 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT N^o 592 DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ce motif,

Il est proposé par Micheline Lepage,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte Règlement no 797 modifiant diverses dispositions du Règlement no 592 de construction.

ADOPTÉE

12 586

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 798 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N^o 593 DE LOTISSEMENT AFIN D'Y AJOUTER DES CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte le Règlement no 798 ayant pour objet de modifier le règlement n^o 593 de lotissement afin d'y ajouter des conditions de validité d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉE

12 587

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 799 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT N^o 594 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ce motif,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil adopte le Règlement no 799 ayant pour objet de modifier diverses dispositions du Règlement no 594 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des Règlements de zonage, de lotissement et de construction.

ADOPTÉE

12 588

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 800 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont subventionnés par le programme de taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013, pour un montant de 661 812 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font partie du projet de réfection des rues Notre-Dame et Jean-Rioux prévus au plan triennal d'immobilisation de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Micheline Lepage

Et résolu unanimement,

Que : le conseil de ville adopte le règlement no 800 concernant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin.

ADOPTÉE

12 589

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QU'une somme de 59 122,15 \$ demeure impayée au 10 juin 2013 en arrérages de taxes concernant les années 2012 et antérieures;

ATTENDU QU'une somme de 579 \$ demeure impayée au 10 juin 2013 pour des droits de mutations impayés concernant les années 2012 et antérieures;

ATTENDU QU'il est de l'intention du Conseil d'accentuer la perception des taxes et arrérages;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Réjean Rioux,

Appuyé par Marie LeBlanc,

Et résolu unanimement,

Que : Le conseil de Ville de Trois-Pistoles détermine le fonctionnement suivant concernant la perception des arrérages de taxes et des droits de mutation impayés :

- Le Conseil accorde un délai finissant le 4 novembre 2013 aux propriétaires ayant des taxes ou des droits de mutation impayés se rapportant aux années 2012 et antérieures (100 \$ et plus);
- Un rapport sera soumis au Conseil le 4 novembre 2013 déterminant les sommes dues des propriétaires ayant encore des arrérages de taxes ou des droits de mutation impayés concernant les années ci-haut mentionnées;
- Le Conseil adoptera le 11 novembre 2013 une résolution ayant pour objet d'amorcer les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

12 590

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. GILLES PELLETIER – 236, RUE JEAN-RIOUX

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Gilles Pelletier, dont la propriété est sise au 236, rue Jean-Rioux, afin de rendre réputé conforme l'aménagement de 2 cases de stationnement au lieu de 11 cases, dérogeant à l'article 19.1.2.5.2 du Règlement n° 591 de zonage et la largeur de l'allée d'accès à 3,5 m au lieu de 6,1 m, dérogeant à l'article 19.1.3 du Règlement n° 591 de zonage dans le but d'exploiter un atelier mécanique à l'intérieur d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs commerces ont déjà été exploités à cet endroit, notamment un garage de mécanique;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté est autorisé dans la zone et est conforme au plan d'urbanisme et au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cela ne créera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accorder la dérogation demandée;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Réjean Rioux,

Et résolu à l'unanimité;

De rendre réputé conforme l'aménagement de 2 cases de stationnement au lieu de 11 cases, dérogeant à l'article 19.1.2.5.2 du Règlement n° 591 de zonage et la largeur de l'allée d'accès à 3,5 m au lieu de 6,1 m, dérogeant à l'article 19.1.3 du Règlement n° 591 de zonage dans le but d'exploiter un atelier mécanique à l'intérieur d'un garage.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LA STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par Jacinthe Veilleux, conseillère, quartier nord, siège numéro 1, qu'il y aura présentation à une séance ultérieure de ce

Conseil d'un règlement modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement afin d'installer un arrêt aux quatre coins des rues Morin et Gagnon.

12 591

ENTENTE PROJET DOMICILIAIRE PLACE DU BELVÉDÈRE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre La Ville de Trois-Pistoles et les Entreprises Mirari Inc. le 22 décembre 2006 concernant le projet de développement domiciliaire «Place du Belvédère» ;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour mettre fin à l'entente à certaines conditions ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc,

Appuyé par Jacinthe Veilleux,

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil de Ville autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire et Mme Cindy Lafrenière, greffière, à signer les documents nécessaires pour mettre fin à l'entente.

ADOPTÉE

12 592

AUTORISATION SPECTACLE MANDATERRE ET DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

ATTENDU QUE du 31 juillet au 4 août prochain se tiendra la 11^{ème} édition du festival Échofête et que ses activités se tiendront dans le stationnement municipal longeant la rue Jean-Rioux et le parc de l'Église ;

ATTENDU QUE lors de ce festival, des spectacles se dérouleront en soirée ;

ATTENDU QUE les activités se termineront avant 24h ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut, par voie de résolution, autoriser qu'un événement spécial, la production de spectacles ou la diffusion de musique soit soustrait de l'application de l'article 11 du règlement No. 787 concernant les nuisances, la paix, le bon ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil de Ville autorise Échofête, festival environnemental, à tenir des spectacles du 31 juillet au 4 août, sur le site du stationnement municipal longeant la rue Jean-Rioux;

Que : Le Conseil demande aux organisateurs d'informer le voisinage du site du festival de la tenue de l'événement et de l'heure de fermeture des activités pour ces quatre jours ;

Que: Le Conseil de Ville demande que les spectacles se terminent au plus tard à 24 h 00.

Que : Le Conseil de Ville appuie la demande de permis d'alcool déposée par MandaTerre, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de l'ensemble des activités du festival Échofête du 31 juillet au 4 août 2013, sur le site du stationnement municipal et dans le parc de l'Église.

ADOPTÉE

12 593

RESTAURATION DE LA TRAINIÈRE BASQUE

ATTENDU QUE l'association Ibaialde du Pays basque, suite à l'expédition Indianoak de 2003, a fait le don d'une traînière qui est une embarcation à rames, au Parc de l'aventure basque en Amérique.

ATTENDU QU'aujourd'hui la traînière a besoin d'une restauration et d'une mise en valeur pour l'accueil de la nouvelle expédition Indianoak de 2013.

ATTENDU QUE la restauration sera effectuée par un charpentier de marine de Trois-Pistoles. La traînière sera placée en démonstration sur le site du Parc de l'aventure basque en Amérique et un panneau d'interprétation sera installé près de l'embarcation pour raconter l'histoire de l'expédition;

Pour ces motifs

Il est proposé par Marie LeBlanc,

**Appuyé par Maurice Vaney,
Et résolu unanimement**

Que : le Conseil de Ville autorise le versement d'une somme de 4 500 \$ au Parc de l'aventure basque en Amérique pour la restauration et la mise en valeur de la traînière basque;

ADOPTÉE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

Les questions ont porté sur :

1. Estrades pour le baseball.

12 592

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Il est proposé par Réjean Rioux,
Appuyé par Jacinthe Veilleux
Et résolu à l'unanimité,**

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Cindy Lafrenière
Greffière**